

# Charte d'adhésion

## et de participation au réseau associatif de l'Ariena

### **VALEURS PARTAGÉES PAR L'ARIENA ET SON RÉSEAU ASSOCIATIF**

L'Ariena et le réseau associatif contribuent au respect et à la protection de la nature par l'éducation à l'environnement. Ils proposent des activités dans ce sens en favorisant et en s'appuyant sur la diversité des associations membres, de leurs partenaires, des approches pédagogiques et des opinions de chacun, sans prosélytisme.

Ils ont pour finalité :

- de former des citoyens conscients et responsables à l'égard de l'environnement, libres de leurs choix et acteurs au sein de la société,
- de consolider les liens entre les hommes et la nature.

L'Ariena et son réseau associatif proposent une éducation à, pour et par l'environnement. La nature est à la fois support éducatif et source d'épanouissement.

Ils cherchent à atteindre les objectifs suivants :

- donner l'envie d'agir en faveur de la nature et de l'environnement par le contact direct avec la nature et l'expérience vécue,
- apporter des informations objectives intégrant la complexité des systèmes et l'évolution des connaissances,
- proposer une pluralité de discours afin de donner à chacun la possibilité de se forger sa propre opinion et de faire évoluer ses comportements.

L'Ariena et son réseau associatif favorisent une approche humaniste et s'adressent à tous les publics. L'éducation à la nature et à l'environnement est un droit pour tous et d'intérêt général. L'éducation à la nature et à l'environnement développée par le réseau associatif ne constitue pas un bien marchand. Les activités proposées et les démarches pédagogiques mises en œuvre prennent en compte le développement individuel de chacun, favorisent l'autonomie, l'intégration et la cohésion sociale.



*Plutôt que d'adhérents, le réseau Ariena est composé de participants et fonctionne en horizontalité.*

## **L'ARIENA ET SON RESEAU ASSOCIATIF**

L'Ariena est composée du réseau associatif, de collectivités alsaciennes et de services de l'Etat.

En tant que tête de réseau, l'Ariena veille à la cohérence régionale des actions d'éducation à la nature et à l'environnement. Elle a pour mission d'animer, d'accompagner, de former et de représenter son réseau. Elle expérimente et développe de nouveaux projets pour et avec son réseau. Elle assure la cohérence des projets d'éducation à la nature et à l'environnement mis en œuvre par les différents acteurs publics et privés en Alsace.

Le réseau associatif est constitué d'associations adhérentes à l'Ariena. Ce sont soit des associations régionales spécialisées, soit des associations locales liées à des territoires. Elles oeuvrent toutes pour l'éducation à la nature et à l'environnement.

Elles ont chacune leur propre projet associatif. Elles sont à but non lucratif et d'intérêt général, mettant en œuvre une véritable vie associative. Leur gestion associative est désintéressée, le fonctionnement est démocratique et s'appuie sur l'engagement bénévole. Elles veillent à leur indépendance.

L'éducation à l'environnement n'étant pas un bien marchand, les associations ne sous-traitent pas leurs activités d'éducation à la nature et à l'environnement à des structures commerciales.

Le fonctionnement et les activités des associations membres sont en cohérence avec les valeurs de cette charte, tant par rapport au respect de la nature que par l'approche humaniste de l'éducation à l'environnement.

La diversité et la richesse du réseau permettent de construire un espace collectif fort, dense et de qualité, cohérent et reconnu par les partenaires. Cet espace collectif favorise la mise en œuvre de projets d'éducation à la nature et à l'environnement communs et favorise l'échange de savoir-faire et de moyens.

## **LES ENGAGEMENTS DE L'ARIENA**

L'Ariena s'engage à assurer le fonctionnement en réseau de ses membres et à proposer :

- l'accompagnement des associations dans leurs projets d'éducation à la nature et à l'environnement,
- la mise en place de projets collectifs et de coopérations entre associations,
- un soutien dans les négociations ou les rapports institutionnels avec les différents partenaires,
- l'information et la promotion du réseau auprès des publics et des partenaires,
- des formations professionnelles, pédagogiques, techniques, comptables ou juridiques,
- l'organisation de journées d'études, de rencontres et de stages thématiques,
- des outils et dispositifs pédagogiques adaptés et de dimension régionale,
- l'expérimentation, le développement et l'évaluation de nouveaux projets éducatifs.

## **LES ENGAGEMENTS DES ASSOCIATIONS MEMBRES**

Chaque membre s'engage à respecter les principes ci-dessous dans un esprit de réseau. Ces principes n'affectent pas l'autonomie de l'association et la maîtrise de son projet associatif.

### **Le réseau associatif est un espace de construction collective.**

Les associations s'engagent, dans la mesure de leurs moyens, à :

- participer activement à la vie associative de l'Ariena,
- participer activement aux travaux collectifs du réseau,
- mutualiser les compétences, les savoir-faire, les outils, etc.

### **Le réseau associatif est un espace d'échange d'information.**

Les associations s'engagent à :

- contribuer à la bonne diffusion de l'information au sein du réseau à travers leurs propres outils de communication et ceux de l'Ariena,
- répondre aux sollicitations des membres du réseau concernant leurs propres fonctionnement et savoir-faire,
- ne pas utiliser les moyens de communication du réseau à des fins relevant d'intérêts personnels.

### **Le réseau associatif est un espace de coopération et non de concurrence.**

Les associations s'engagent à :

- s'informer mutuellement de tout projet susceptible de concerner une autre structure du réseau tant du point de vue territorial que thématique. Un accord écrit pourra être établi en cas de coopération.
- respecter une cohérence tarifaire régionale de l'éducation à la nature et à l'environnement afin de favoriser l'accès à tous les publics et de ne pas mettre en péril l'équilibre financier des associations du réseau,
- défendre le principe de conventionnement dans les relations avec les partenaires publics et privés (subvention, mécénat, etc.), considérant que l'éducation à la nature et à l'environnement n'est pas un bien marchand.

### **Le réseau associatif est un espace de solidarité.**

Les associations s'engagent à :

- promouvoir l'éducation à la nature et à l'environnement tant pour leur propre structure que pour l'ensemble du réseau,
- à être solidaires entre-elles. Elles peuvent soutenir et aider, dans la mesure de leurs moyens, une autre association en difficulté.

### **Le réseau associatif s'appuie sur une pratique professionnelle et sur l'engagement bénévole.**

Les associations s'engagent à :

- accroître les compétences des salariés et des bénévoles,
- développer des projets d'éducation à la nature et à l'environnement s'appuyant sur les animateurs du réseau Ariena. Ces équipes professionnelles sont expérimentées, qualifiées et régulièrement formées à cet effet,
- utiliser des démarches et des outils de pédagogie active, afin de faire évoluer leurs pratiques,
- privilégier la notion de projet et son inscription dans la durée.